Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 156 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

SAMEDI 14 NOVEMBRE 1925

BUREAUX : ROUBAIX Tél. 0-67 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING Tél. 0-85 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

IMPORTANTES DÉCISIONS de la Commission des Finances

ELLES CONCERNENT :

La contribution sur l'industrie et le commerce :: ::

La contribution nationale :: La taxation de la rente

La commission des finances a repris vendredi matin l'exposé du projet d'assainissement financier. M. Malvy, qui présidait, a fait connaître que le gouvernement repoussait tous les amendements de M. Loucheur, sauf celui qui améliore la réforme monétaire.

50 % des bénéfices

La commission a voté sans débat l'article 4 (ancien article 5) relatif à la contribution sur les entreprises industrielles et commerciales. Cet article stipule notamment **que la contribution est fixée à 50 % du montant moyen des bénéfices ayant servi de base à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au cours des trois dernières années.** Il définit en outre les modalités de libération de cette contribution.

M. Loucheur avait présenté sur cet article un amendement prévoyant le paiement d'une taxe de 5 % au moment de la mutation des fonds de commerce. Cet amendement a été repoussé à l'unanimité et sans débat.

Contribution nationale payable en 15 ans

L'article 6 a été mis ensuite en discussion. **Le paragraphe concernant la contribution nationale sur les obligations françaises, les valeurs étrangères, les créances, dépôts et cautionnements, contribution payable en 14 annuités de 15 % des revenus, a été adopté par 20 voix contre 6,** ainsi que le paragraphe suivant relatif aux modalités de libération.

Taxation de la rente

Un gros débat s'est engagé ensuite sur le paragraphe relatif à la taxation des titres émis ou garantis par l'Etat. M. Bokanowski s'est élevé avec vigueur contre une disposition qui, a-t-il dit, pour la première fois depuis la Révolution, consacrera le manquement de l'Etat français aux engagements pris à l'égard de ses prêteurs.

On vota plus tard sur le paragraphe en discussion, qui est ainsi conçu :

Les titres émis ou garantis par l'Etat, à l'exception des bons créés à l'échéance d'un an au plus, et des titres d'emprunts placés sur les marchés étrangers, seront frappés de la même contribution.

MOUTET déclara :

« J'accepte cette taxation d'un cœur sinon joyeux, du moins résolu à cette responsabilité ».

BLUM a dit, de son côté :

« Je suis en proie à un trouble profond au moment de me prononcer, car l'impôt sur le coupon de la rente va encore faire baisser la valeur du capital, qui a déjà été réduite. S'il faut voter, je voterai, mais il vaudrait mieux, à mon sens, qu'un aménagement nouveau soit fait ».

Diverses propositions ont alors été présentées.

M. LASSALLE, en particulier, a demandé une exemption pour les porteurs de rentes non assujettis à l'impôt sur le revenu. Il sera statué sur cet amendement ultérieurement. ...OUTET, *en effet*, a demandé avant la fin de la réunion que l'on vôtât d'abord sur le paragraphe en discussion en proposant toutefois de substituer aux mots :

Seront frappés de la même contribution...

Les mots :

Seront associés à l'effort général d'après les modalités suivantes.

Cet amendement, qui portait les signatures de Moutet, socialiste ; Henry Simon, radical-socialiste ; Candace, républicain-socialiste et Fallières, gauche radicale, a été adopté par 23 voix contre 10.

Taxation de tous

A l'issue de la réunion, M. Malvy a expliqué dans les couloirs que c'était sur le principe de la taxation de tous les citoyens français sans exception que la commission s'était prononcée par ce scrutin.

Le vote de la commission

Voici les noms des membres de la Commission qui **ont voté pour** le texte présenté par Moutet : MM. Archimbaud, Vincent Auriol, Bédouce, Blum, Bouilloux-Laffont, Candace, de Chappedelaine, Compère-Morel, Dézarnaulds, Ducos, Fallières, Lamoureux, Landry, Lassalle, Malvy, Moutet, Paganon, Palmade, Philippoteaux, Renaudel, Henry Simon.

Ont voté contre : MM. Bonnefous, Bokanowski, Bureau, Champetier de Ribes, Dariac, Desjardins, de Kervendael, de Monicault, Prévet, de Tinguy du Pouet.

Une lettre de M. Loucheur

M. Loucheur a adressé hier matin la lettre suivante au Président de la Commission des Finances de la Chambre :

« Monsieur le Président,

« Dans l'entrevue que j'ai eue hier soir avec le Président du Conseil et le Ministre du Budget, ceux-ci ont déclaré qu'ils acceptaient avec certaines modifications, 3 des amendements déposés par moi. Ils ont notamment accepté que soit incorporé dans le présent projet un texte amorçant la réforme monétaire. C'est un des points auxquels je tenais absolument. J'espère que la Commission voudra bien suivre le Gouvernement ».

On fait remarquer, d'autre part, que la Commission des Finances n'avait pas eu connaissance de cette lettre au début de sa séance du matin, puisqu'elle a, au commencement de sa délibération, rejeté l'un des amendements déposés par le député du Nord relatif à la perception de la contribution nationale en cas de vente de fonds de commerce.

Un amendement en faveur des sinistrés

La Commission des Régions libérées a adopté à l'unanimité un amendement proposé par M. Philippoteaux, au nouveau texte du projet financier, qui sera soumis à la Commission des Finances. **Il exemptera de la contribution projetée, les obligations remises en paiement de leurs dommages, quel qu'en soit le montant, aux communes, syndicats de communes, départements, établissements publics ou d'utilité publique, aux petits sinistrés ayant une perte subie de 50 000 fr. au plus pour toutes catégories réunies de dommages et à la condition que les attributaires des obligations justifient de la présentation des coupons.**

La Commission des Régions libérées examinera mercredi prochain, avec les services organisés des divers départements ministériels, l'extension des crédits des prestations en nature pour l'année 1926, ainsi que les modalités d'un régime nouveau, susceptible de donner plus de garantie aux sinistrés. Elle a désigné M. Lassalle, député, comme rapporteur de la proposition de loi ayant pour but d'étendre les conséquences de l'arrêt du 24 novembre 1924 de la Commission supérieure des dommages de guerre aux dommages, dont le montant a été arrêté avant cette date.

Approbation de M. Painlevé

L'amendement de M. Philippoteaux a été approuvé par M. Painlevé.

D'autre part, Raoul EVRARD a fait deux interventions, la première demandant une réunion spéciale de la Commission des Régions Libérées pour discuter la question des prestations en nature et la seconde pour s'élever contre l'immission du Crédit National dans le mode de paiement des réquisitions.

M Mussolini mis à l'abri des crises ministérielles

Le « Daily Mail » signale que, selon certaines informations, le projet de loi qui va être soumis au Parlement italien stipulera que la situation de M. Mussolini ne dépendra plus du Parlement. Aussi longtemps qu'il jouira de la confiance du souverain, le duce demeurera en fonctions.

LA DÉTRESSE des petits Sinistrés

L'hiver s'annonce rigoureux et des milliers de familles sinistrées vivent encore dans de misérables abris de fortune

Le « Réveil » s'élevait véhémentement, et avec raison, il y a quelques jours, contre la réduction des crédits accordés aux sinistrés des régions libérées.

Il écrivait, entr'autres : « Nous pouvons affirmer, que pour l'ensemble de l'année 1925 les paiements n'atteindront pas au total **un milliard et demi.**

Le budget de 1925, avait cependant prévu pour les sinistrés un crédit de **six milliards !**

Peut-on démontrer d'une façon plus claire que l'Etat a failli à ses engagements ?

Si claire que soit l'éloquence des chiffres, elle se trouve encore confirmée par les faits... et ces faits ne manquent pas !

Ces lamentables demi-lunes, ces tristes baraquements qu'on voit par centaines.....

..... abritent encore à Nieppe — sept ans après la guerre — des familles sinistrées.

Parcourez, comme nous le faisons tous les jours, les régions sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais, vous ne tarderez pas à être fixés.

Partout, en effet, **dans toutes les communes** atteintes par la guerre, vous trouverez encore par dizaines, par centaines, baraquements, demi-lunes, maisons provisoires, tout ce que l'Administration a pu trouver au lendemain de la guerre comme abri de fortune, pour venir en aide aux populations en détresse.

Sept années se sont écoulées depuis l'Armistice et un fait reste patent...

L'hiver s'annonce rigoureux. La bise souffle, la terre durcit, demain ce sera la neige qui fera son apparition **et des dizaines de milliers de familles pauvres vivent encore dans notre région, dans des abris infects et lamentables, qu'on aurait refusés aux bêtes en 1914 !**

Bien des maisons ont été reconstruites, plus confortables, plus luxueuses qu'elles ne l'étaient auparavant, dira-t-on ! Le bien-être des uns n'excuse pas la détresse des autres.

Une œuvre a été commencée, elle doit être achevée sous peine de créer la plus grande injustice qui ait jamais existé !

Un exemple probant

Voulez-vous un exemple, de ce qu'il reste encore à faire pour relever les ruines ?

Prenons au hasard celui de la petite ville de **Nieppe,** près Armentières.

Il est probant et significatif !

Nieppe comptait en 1914, 5880 habitants et un peu plus de 1000 maisons. A la fin de la guerre, la ville a été rasée. La destruction était complète. Plus une habitation ne restait debout. Nieppe, comme tant d'autres villages n'était plus qu'un point, un nom sur la carte.

Sept années se sont écoulées depuis la fin des hostilités.

4.500 habitants seulement sont rentrés, et pour cause !.. 1000 maisons seulement ont été reconstruites.

La Mairie, l'Eglise, l'Ecole laïque des filles sont encore à réédifier...

Au seuil de l'hiver 1925, on y compte encore **94 maisons provisoires et 125 baraquements édifiés sur des terrains loués par la commune et plus de 50 baraquements construits par des particuliers, sur leur propre terrain, là où se dressaient jadis des maisons solides et confortables.**

Ce qui est vrai pour **Nieppe,** l'est pour quantité, sinon pour toutes les localités des régions libérées. Voyez **Armentières, Lens, Liévin, La Bassée, Cambrai, Hénin-Liétard, etc., etc...** La liste de ces communes ne tiendrait pas dans une colonne.

Et c'est maintenant que l'Etat menace de réduire encore les crédits !

La carence de l'Etat établie

Demandez aussi aux habitants de ces tristes demeures ce qu'ils pensent de l'Etat responsable.

Ils vous répondront, comme cette femme de Nieppe qui nous disait hier : « J'attends « vainement mes dommages depuis 5 ans « J'habite avec mes enfants un baraquement « disloqué, que l'Etat va même maintenant, « jusqu'à se refuser de réparer. Mon mari a « fait la guerre. En récompense, sous prétexte qu'il n'y a plus d'argent, on parle de « nous payer en papiers « dépréciés ». Nous « sommes des ouvriers. Nous n'avons pas « d'argent ! C'est du propre ! C'est honteux »

Ce langage simple, mais éloquent, d'une humble ménagère, en dit plus long que les discours les plus ronflants, les plus pompeux !...

Pour quiconque sait comprendre, il établit nettement la carence de l'Etat, qui n'a pas tenu ses promesses, qui a failli à ses engagements !

Qui pourrait dire devant de telles preuves qu'il en est autrement ?

Marcel POLVENT.

LE DRAME CHEZ LES RICHES

La victime a pu parler et chevaleresque, s'est accusée

Nous avons relaté hier, la sanglante scène qui s'est déroulée quartier de Vaise à Lyon. Notre confrère l' « Œuvre » dont nous tenons ce récit détaillé, vient de publier sous le titre « La victime chevaleresque s'accuse » les nouveaux renseignements que voici :

« On pouvait s'attendre à un silence absolu de la part des personnes informées sur le drame de la maison Gilet. On rencontre, en effet, dans les milieux policiers et judiciaires, une discrétion inébranlable. Les seules demi-confidences que nous ayons pu obtenir s'empressaient d'atténuer les responsabilités des acteurs du drame sans grand souci de charger la victime. En tout cas, jusqu'ici, aucune *partie n'a porté plainte.*

La justice poursuit néanmoins son action. MM. Mazeaud, Procureur de la République ; Jourdain, juge d'instruction ; Zollinger, substitut, se sont rendus au chevet du blessé qu'ils ont pu interroger malgré la gravité de son état.

Le blessé se débat contre la mort

M. Louis Seux se débat toujours contre la mort. Le chirurgien Ricard, qui l'a opéré, a reconnu une fracture de la base du crâne. De plus, on *craint* que le coup au front n'ait lésé le nerf optique et ne mette en danger la vue du jeune homme.

Du visage du blessé, on ne voit plus que les lèvres. La tête disparaît sous un volumineux pansement qui ne dissimule point, cependant, une zébrure au cou et un mince filet de sang qui ruisselle du terrible coup de crosse de golf en plein front qui abattit le jeune homme. Il parle avec peine, s'interrompant à chaque instant pour porter instinctivement la main à sa tête douloureuse.

Imprudence d'amoureux

On saisit cependant :

— Mlle Denise Gile ignorait ma présence. Après que l'on m'eut refusé sa main, deux fois déjà, j'avais pénétré dans le jardin, mais je n'avais pas pu la rencontrer. Derrière l'immeuble, le mur n'était pas haut et je pouvais l'escalader facilement. Je ne connaissais pas les abires de la maison. La première porte que j'ai ouverte, la veille du drame était celle de la chambre de Mme Gilet.

» Comme elle se réveillait, je me suis arrêté, retenant mon souffle. A la porte de la chambre voisine était déposée une paire de chaussures de femme. Cette fois je croyais bien ne pas me tromper, mais je m'aperçus que j'entrais chez l'institutrice anglaise.

» Je n'ai pas insisté davantage ce soir-là. Pour mon malheur, mardi soir j'ai renouvelé ma tentative. Pour entrer dans la maison, j'ai dû briser une vitre. Par cette ouverture, j'ai pénétré dans les water-closets et de là dans un salon dont toutes les lampes étaient allumées par prudence. M. Gilet étant absent à Lyon.

Pris...

» J'ai trouvé enfin la porte de Mlle Denise. Je suis entré sans bruit. Elle dormait. Comment la réveiller sans l'effrayer ? Je m'approchai et l'embrassai doucement. Mais elle se réveilla. Elle eut peur et cria au secours.

» L'alarme était donnée. J'étais pris. Ce fut la bataille au cours de laquelle je n'ai jamais cherché à m'échapper. Le coup de carabine me laissa évanoui deux ou trois minutes. Lorsque je repris connaissance, je dis :

» — Je suis le fils Seux.

» Je veux ajouter encore que Mlle Denise ne m'avait nullement encouragé. Elle s'était seulement montrée gentille avec moi lorsque nous avons dansé ensemble. »

M. Louis Seux s'est contenté d'engager sa responsabilité. Il ne dit pas un mot de l'acharnement que l'on a déployé pour l'abattre. Il semble même que son récit ne présente, d'un bout à l'autre, que sa propre accusation.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

TERRIBLE DRAME à bord d'une péniche

A Auby, une jeune fille chassée par son amant, le tua d'un coup de fusil, puis tenta de se suicider

Où s'arrêtera donc la terrible vague de meurtre qui déferle sur le monde ? Chaque jour les gazettes ont leurs colonnes remplies de faits divers sanglants.

A notre époque, on fait vraiment bon marché de la vie des autres. Querelles de cabaret, disputes entre amoureux, vengeance odieuse et atroce de gens « du monde » qui veulent chatier l'amant de leur fille — tel l'affreux assassinat de Lyon — tout, tout sans compter le crime crapuleux, est bon prétexte pour faire intervenir le revolver ou le casse-tête, le fusil ou le couteau.

C'est ainsi que jeudi, encore, au cours de l'après-midi, un drame navrant s'est déroulé en cette région laborieuse de l'arrondissement de Douai, à Auby.

Une jeune fille, presque une enfant — elle a 16 ans — d'un coup de carabine en plein front a tué son amant de quelques ans son aîné.

Voici dans quelles circonstances :

Idylle

Il y a de cela trois ans, un jeune marinier belge, Richard Colin, originaire de Blateau, province du Hainaut, rencontrait à Tournai une fillette, Anna Godu, née à Homberg (Allemagne) de parents belges. Il avait dix-huit ans, elle en avait treize.

ANNA GODU
la meurtrière

Une idylle s'ébaucha. Les deux jeunes gens se plaisaient. Ils jurèrent de s'appartenir et de s'unir par les liens du mariage.

Richard Colin dut partir, certain jour, pour effectuer son service militaire. Mais l'un et l'autre n'oublièrent pas les promesses échangées et leur amour s'échangea en de douces et tendres lettres. Anna Godu envoyait aussi à son ami quelque argent pour adoucir son sort de militaire. Richard lui en savait gré et le lui témoignait dans ses missives.

Puis vint pour le jeune homme l'heure tant désirée de la libération. Aussitôt il écrivit à Anna, qu'il la voulait voir au plus tôt.

Sur les entrefaites, Richard avait repris sa profession de marinier.

Entré au service de la « Compagnie Royale Asturienne » à Auby, il embarqua sur le bateau « L'Asturienne 1 ».

Il vint à Tournai. Et au cours d'une entrevue avec Anna Godu, il décida la jeune fille à le suivre.

— Viens, lui disait-il, un peu plus tard nous nous marierons.

Et, *quelques* jours plus tard, deux mois après sa libération du service militaire, au début d'octobre dernier, la jeune fille rejoignait son ami.

Court bonheur

Anna Godu s'installa donc à bord de la péniche, en compagnie de son amant et du jeune frère de celui-ci, Charles Colin, 13 ans, qui à bord remplissait les fonctions de mousse.

Tout d'abord les deux jeunes gens vécurent heureux. Aucun dissentiment n'avait surgi. Mais hélas, contrairement à l'adage, affirmant que tout finit bien qui commence bien, la discorde devait, mégère, affreuse, jeter bientôt le tourment et la querelle entre ces deux êtres.

Quinze jours plus tard des scènes éclataient. Peu violentes au début, elles s'accentuèrent vite, si bien qu'enfin, la présence même de sa maîtresse, indisposait Richard Colin.

Rien cependant ne laissait prévoir le dénouement tragique de cette aventure qui, sans brutalités, néanmoins, allait cahin-caha.

La dernière querelle

« L'Asturienne II » ayant achevé sa randonnée sur les canaux du Nord, avait regagné voici onze jours, son point d'attache à Auby. Le bateau était amarré dans le bassin Joinville.

Profitant de quelques jours de répit Richard Colin se rendit à Paris. Il y resta quatre jours.

A son retour, l'humeur du marinier n'avait en rien changé. L'amour était mort en lui et il ne le cacha point à sa maîtresse qui s'en montra désolée.

— Tu vas boucler ta valise, lui dit-il brutalement, et tu vas f.... le camp. J'ai soupé de toi, Anna Godu supplia. Puis elle ajouta :

— J'ai du linge sale qu'il faut que je nettoie.

— C'est bien ! répondit Colin. Tu vas le laver tout de suite et tu partiras demain au *train de 13 heures.*

Affreuse résolution

Ceci se passait mercredi dernier. L'effet des dernières paroles de son amant avait produit sur la jeune fille, l'effet d'une douche glacée.

Elle sentit en elle, naître une idée de vengeance, mêlée de désespoir.

Très vite, sa résolution fut prise. Puisqu'il en était ainsi, elle le tuerait et se suiciderait ensuite. Tandis que Richard Colin vaquait à ses occupations, Anna Godu s'isola. Et sur une feuille quadrillée elle traça ces mots :

« C'est parce qu'il m'a fait quitter ma famille et qu'il voulait m'abandonner que je l'ai tué et que je me suicide. »

Ce billet était adressé au commissaire de police de Douai. Anna Godu le mit sous enveloppe et le garda sur elle.

C'est alors qu'elle se prépara à mettre son projet à exécution.

Une carabine pendait à la cloison de la cabine. Elle la décrocha, y introduisit une cartouche et la remit en place.

Le drame

Le lendemain, entre 16 et 17 heures, alors que le marinier, venait d'envoyer son jeune frère faire une course au village, Anna Godu descendit dans la cabine. Richard Colin était assis sur une chaise, les coudes appuyés sur la table.

En voyant sa maîtresse il lui cria :

— Et bien ! vas-tu te dépêcher !...

Alors, sans plus de réflexion, la jeune fille décrocha la carabine qu'elle avait chargée la veille et à bout portant, fit feu sur son amant qui, sans tomber de la haise, inclina un peu plus la tête, sans un cri. Le malheureux avait été foudroyé. La charge avait pénétré au-dessus de l'œil gauche et était allée se loger dans le cerveau.

Affolée sans doute par l'acte qu'elle venait de commettre, la meurtrière voulut alors mettre fin à ses jours. Elle s'empara d'un rasoir et se taillada la gorge. Mais soit que ce fut *manque de courage, appréhension ou maladresse,* elle ne réussit qu'à se blesser légèrement.

Elle remonta sur le pont, inconsciente et apeurée. Elle franchit la passerelle, son rasoir toujours en main. Un brave homme se trouvait là, M. Buisset, qui la désarma et *l'emmena à l'infirmerie de la Compagnie Asturienne.*

La meurtrière est arrêtée

A cet instant revenait le jeune Charles Colin.

— J'ai tiré sur Richard, lui dit-elle, tache de le sauver.

La cabine de l' « Asturienne II » dans laquelle s'est déroulé le drame

Le jeune mousse effrayé n'osa pas descendre dans la cabine. Il revint sur ses pas. Rencontrant un employé de la Compagnie, il l'avertit de ce que venait de lui dire Anna Godu. Ce dernier M. André Huyghe, 19 ans, s'en fut prévenir le docteur Guillemet qui arriva bientôt, mais ne put que constater le décès de l'infortuné Richard.

La victime était couverte de sang.

Et cependant qu'on *conflait à M. Buisset* la garde du bateau tragique, les gendarmes Nando et Léger, de la brigade de Dorignies, venaient arrêter Anna Godu, grande et forte fille qui paraît beaucoup plus que son âge et l'emmenaient à Douai.

La meurtrière a été déférée au Parquet. Après l'interrogatoire d'identité, M. Caillaud, juge d'instruction, l'a fait écrouer. Le Parquet s'est, dans la journée d'hier, rendu sur les lieux du drame.

R. J.

Une trafiquante d'opium condamnée à Avesnes

Surprise en flagrant délit au moment où elle essayait d'importer en France un kilogramme d'opium, Mme Ceillan Hélène, 27 ans, demeurant à Amsterdam fut conduite à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Dans sa séance du 12 novembre, le Tribunal a prononcé la condamnation suivante :

Trois mois de prison, 3.000 francs d'amende, 108 fr. valeur de la marchandise et la confiscation de cette marchandise.

MON CINÉ

L'ESPRIT DES LOIS

Vous êtes-vous quelquefois demandé pourquoi les Lois, dont on nous submerge depuis quelque temps, étaient si *mal fichues* et pourquoi l'*Esprit*, qui, du temps de Montesquieu, régnait dans la législation, semble, de nos jours, s'être évanoui.

La raison en est fort simple. Elle est la même qui explique pourquoi les chaussures fabriquées par un menuisier vont si mal et pourquoi les calculs effectués par un danseur sont si peu exacts.

M. Louis Marin, député, s'est donné la peine de le démontrer l'autre jour à la Chambre, à propos de la création d'un ministère du Budget.

M. Louis Marin, apôtre des économies, dont on peut regretter qu'il n'a pu convertir ses amis du Bloc National, a rappelé avec juste raison que, dans la période que nous traversons, le Gouvernement devait montrer l'exemple de la modération dans les dépenses. Or, c'est un bien singulier exemple de restriction que d'ajouter un ministre à la liste de ceux qui sont déjà en place et d'ajouter au budget un nouveau chapitre de frais : ceux qu'entraîne le nouveau ministère.

Et ce dernier n'y va pas avec le dos de la cuiller : il a déjà servi à caser une abondante ribambelle de petits jeunes gens qui n'ont d'autre qualité que d'avoir la confiance de leur ministre. Et c'est ici, qu'après avoir cité la République des Camarades et le Livre d'Or des Fils à Papa, que M. Louis Marin commence la démonstration qui nous intéresse.

Les petits jeunes gens sans aucune compétence, introduits en foule dans les cabinets ministériels, se font, par la suite donner des places de directeur ou de sous-directeur dans les administrations régulières, prenant ainsi la place de fonctionnaires méritants lésés dans leur avancement.

Ceci est déjà abusif, mais ce qui est désastreux, c'est qu'une foule de textes de lois et d'avis importants sont préparés par ces « arrivistes » qui après avoir encombré les cabinets, encombrent les bureaux de leur insuffisance, au lieu d'être élaborés par les techniciens des services intéressés.

Si les ministres s'adressaient toujours à ceux-ci [illegible] aux lamentables exhibitions de « monstres » comme ceux, contre lesquels se débattent aujourd'hui les Commissions et qui, malheureusement, finissent par s'introduire avec leurs cinq pattes dans le Code.

E. V.

Quatre jours en l'air

Wide World Ph.

L'AVIATEUR BOSSOUTROT

qui va tenter de tenir l'air pendant quatre jours à bord d'un super-Goliath *muni de quatre moteurs réalisant la force de 2.000 chevaux.* Au cours d'un vol d'essai Bossoutrot est monté avec un poids de 4.000 kilos à 5.000 mètres de hauteur et a battu sept records du monde d'aviation

Un père indigne arrêté à Meurchin

Il abusait de ses deux fillettes

Accusé par la rumeur publique, le nommé Léon Lohez, 39 ans, mineur, de Meurchin, fut l'objet d'une enquête qui vient d'aboutir à son arrestation.

Ce père indigne abusait, depuis un certain temps, de ses deux fillettes : l'une âgée de 12 ans, l'autre âgée de 6 ans et demi.

Lohez a été conduit hier par les gendarmes au Parquet de Béthune interrogé par M. Perret, juge d'instruction, il renouvela ses aveux. Il fut conduit à la prison et écroué.

La nouvelle "Madelon" des Anciens Combattants

Wide World Ph.

Mlle E. FAVREAU

qui vient d'être élue, à Paris, « Madelon » des Anciens Combattants

Un sous-marin anglais englouti avec ses 68 hommes

Une nouvelle catastrophe vient de semer le deuil au sein de la marine britannique. Le sous-marin « M-1 » a coulé à 15 milles au large de Start-Point, sur la côte du Devonshire, peu après avoir quitté Plymouth, avec un autre sous-marin du même type.

Le sous-marin « M-1 » avait à bord 68 hommes.

Des équipes de sauvetage ont été envoyées sur les lieux, mais toutes leurs recherches demeurent infructueuses.

Une explosion à bord d'un sous-marin français

Le ministère de la marine communique l'information suivante :

« Pendant le chargement d'accumulateurs électriques à bord du sous-marin « Néréide » en station dans l'arsenal de Toulon, une explosion de gaz a provoqué un incendie à bord. Le quartier-maître Lamboley a été gravement blessé. Un quartier-maître électricien, surpris par l'explosion, n'a pu encore être dégagé ».

Le maire d'Halluin et un adjoint suspendus pour trois mois

Par arrêté ministériel du 13 novembre 1925, la suspension de M. Desmettre maire d'Halluin et celle de M. Declercq, deuxième adjoint au maire d'Halluin, ont été portées à trois mois.

Le nouveau lord-maire de Londres dans son carrosse

(Wide World Ph.)

SIR WILLIAM PRYKE

le nouveau lord maire de Londres, se rendant dans son carrosse au Guildhall